

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2009

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir de reprendre les travaux, j'espère que tout le monde a passé d'excellentes vacances.

J'en profite pour féliciter Mme BICHET et la naissance de la petite Violette il y a quelques jours. Nos vœux à tous accompagnent l'heureuse famille et la petite Violette.

** Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR (de 19h25 à 20h50), Jean-Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Corinne LE CAR, Fatima FETTACHE-

BOUGUessa, Géraldine BUTI, Pierre CARLIN, Jean-Claude DETOURNAY, Patricia GIMENES, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Gérald GUILLEMONT par Christian PEYRO,

Fadela AOUMMEUR par Marie-Pierre VIAL (*de 19h00 à 19h25 et de 20h50 à 21h10*),

Fatma LAPRADE par Frédéric VIGOUROUX,

Maryline KERAUDY par Eric ROUBY,

Virginie BICHET par Pierre CARLIN.

A) Désignation du Secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Je vous propose de désigner **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

B) Proposition d'un additif à l'ordre du jour.

Objet : Motion du Conseil municipal de Miramas contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

(Le texte de la motion est distribué en séance.)

M. le MAIRE.- Nous avons une motion concernant La Poste à proposer au Conseil municipal. Nous ne pouvons pas vous transmettre cette motion avant de rencontrer l'intersyndicale.

Je demande donc l'autorisation à l'ensemble des Conseillers municipaux de présenter cette motion. Etes-vous d'accord ? Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Je suis d'accord.

M. le MAIRE.- Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN.- Allez-vous lire cette motion ?

M. le MAIRE.- Je vais vous la lire, mais je veux d'abord savoir si vous êtes d'accord pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour.

M. CARLIN.- Je suis d'accord.

M. le MAIRE.- Je vais donc demander à Mme GACHE de lire cette motion et je lui cède donc la parole.

(Mme GACHE procède à la lecture de la motion.)

« Le Conseil municipal de Miramas réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

Il considère que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Il estime que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Il dénonce la volonté du gouvernement et de la direction de La Poste, qui envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

Il rappelle que le service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6.100 bureaux de poste sur 17.000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50.000 emplois ont été supprimés depuis 2002, ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

Il souligne également qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- Considérant qu'une Consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le conseil municipal de Miramas :

- demande au gouvernement le retrait du projet de loi postale 2009 et la tenue d'un référendum national sur le service public postal,

- soutient le Comité local de défense de La Poste dans l'organisation d'une consultation citoyenne le 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste, à Miramas,

- décide d'assurer l'information des administrés de la commune sur le déroulement de cette consultation, et de mettre à disposition du Comité des moyens techniques pour l'organisation du scrutin. »

M. le MAIRE.- Comme vous le savez, la Commune participera activement aux côtés, bien sûr, de ce collectif pour la mise en place d'un référendum le 3 octobre 2009.

Sur cette question, y a-t-il des interventions ?

M. ROUBY.- Nous ne voterons pas cette motion pour la raison que l'on va vous expliquer. On parle du changement du statut de La Poste, et c'est vrai qu'il faut en parler, on parle de la privatisation, il faut en parler aussi. Cela étant, il y a également un projet de loi d'accompagnement qui assure pour nous une certaine sécurité par rapport au mode de privation de La Poste. Je vais donc rappeler un peu ce projet de loi et de par celui-ci, on ne votera pas cette motion.

La Poste, actuellement Etablissement Public, prendra la forme juridique d'une Société Anonyme dont le capital sera détenu par l'Etat ou des personnes morales appartenant au secteur public, à l'exception de la part du capital pouvant être détenue au titre de l'actionnariat des personnels.

Par ailleurs, ce projet de loi prévoit la pérennisation des quatre missions de service public confiées à La Poste :

- le service universel postal : timbre à prix unique, distribution du courrier six jours sur sept,
- la distribution de la presse,
- la présence territoriale de La Poste.
- l'accessibilité bancaire au travers du livret A.

L'évolution du statut de l'entreprise publique s'accompagne également de garanties données par la loi au personnel de La Poste, fonctionnaires et contractuels, qui conserveront leur statut et l'ensemble des droits qui s'y attachent. Ces dispositions apporteront par conséquent les garanties fondamentales pour le maintien du service public et aux personnels de La Poste sur leur statut.

M. le MAIRE.- Votre position est donc de vous abstenir ou de voter contre ?

M. ROUBY.- On s'abstient.

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, au nom du Groupe d'Opposition de Gauche, je veux vous dire que nous partageons

entièrement le contenu de cette motion pour le devenir d'une Poste en tant que service public dans notre pays, parce qu'il va de l'intérêt des habitants. Il serait incroyable –parce que c'est le devenir de La Poste si l'orientation prise par le gouvernement se perpétue– que pour envoyer une lettre de Miramas à Marseille un timbre coûte demain 0,60 €, et pour l'envoyer à Paris, 1,20 €. Voilà le point qui est en ligne de mire de la privatisation du service postal.

Ce que vient de dire M. ROUBY ne m'étonne pas, c'est en droite ligne de la politique libérale menée par le gouvernement en place et le Président SARKOZY : c'est libéraliser pour casser petit à petit les services publics, démanteler tout ce qui est services publics, et confier ainsi aux entreprises privées, le juteux, le rentable de ce que contiennent ces entreprises de service public.

Tout cela n'est pas venu pas tout seul : il y a eu dans le passé des traités européens qui ont ouvert la porte à la libéralisation des services publics dans notre pays, et ce qui se fait à La Poste aujourd'hui, s'est fait à la SNCF il y a quelques années où l'on a ouvert à la concurrence, où l'on nous a dit aussi : « Nous vous inquiétez pas, on garantit que... ! ». Le résultat aujourd'hui, c'est qu'il y a l'ouverture du transport de fret au privé, tous les cheminots et, au-delà des cheminots, les Miramasséens ont vu qu'un train historique qui transite par Miramas – le train de bauxite– qui part de Fos et qui amène la bauxite à PECHINEY et à Gardanne est aujourd'hui tracté par une locomotive privée et un mécanicien privé dans des conditions de sécurité loin d'être équivalentes à celles que proposent les cheminots.

Une des dernières conséquences, c'est qu'aujourd'hui on en est amené à se battre pour sauver le triage de Miramas qui forcément n'est plus rentable, puisque le trafic diffus qui est le point central du travail des cheminots de Miramas disparaît de plus en plus, suite à la concurrence effrénée engagée par le gouvernement.

Il faut donc faire attention à ce qui se passe à La Poste, et faire attention à sauvegarder nos services publics, c'est un bien commun. Pour ceux qui ne le savent pas, les plus jeunes, le service public est issu du programme du Conseil National de la Résistance et cela a été fait pour élever le pays après-guerre, c'était ce qu'il fallait pour aider les citoyens de notre pays à sortir « la tête de l'eau » quand il n'y avait plus rien dans l'entreprise. Aujourd'hui, alors que l'on a une économie qui se porte, malgré la crise, quand même bien dans un grand pays capitaliste comme le nôtre, on nous dirait ce n'est pas possible, il n'y a plus d'argent pour garantir la survie des services publics dans notre pays !... C'est impensable d'entendre une telle chose.

Monsieur le Maire, nous approuvons que vous ayez pris l'initiative de cette motion. Nous serons présents le samedi 3 octobre, puisque vous nous l'avez proposé, pour tenir les bureaux de vote afin que s'expriment les citoyens de notre ville, pour qu'un grand débat public et un référendum national aient lieu dans notre pays pour le service public de La Poste.

M. ROUBY.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, vous voulez encore intervenir... Mais on a compris le sens de votre intervention.

M. ROUBY.- Je sais bien, mais M. MIKAELIAN dit que le prix du timbre ne sera pas le même : ce n'est pas ce qui est dit dans le projet de loi qui prévoit un timbre à prix unique.

Pour l'instant, on est donc sur ce projet de loi. L'Assemblée Nationale et le Sénat voteront la -dessus. Je pense que ce ne sont pas des menteurs et je pense qu'il faut respecter le projet de loi. En apparence, ce sont là des choses qui sont fausses, qui sont transposées. On dit autre chose que ce que dit le projet de loi ; ce n'est pas très correct.

Ensuite, on peut dériver sur le fret évidemment. Mais je pense que là on peut parler là des gouvernements qu'ils soient de droite ou de gauche. Il semblerait que la loi L.O.T.I. ait été mise en place par

M. FITERMANN et M. GAYSSOT, et que, pour autant, quand il y avait quelque chose à faire, ils n'ont rien fait de particulier pour le fret ferroviaire.

Par contre, ils ont développé eux aussi le fret routier. Notamment en 1984, quand ils ont cédé devant la grève des camionneurs, cela a donné l'avantage aux camions par rapport au fret ferroviaire. Il faut donc, je pense, mettre un carton rouge à tous les gouvernements qu'ils soient de droite ou de gauche, car le fret est encore très important.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur ROUBY.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je conclus en réitérant à Danielle GACHE et à tous les postiers, le soutien inconditionnel d'une grande partie des élus, et même de la totalité.

Je voudrais rappeler simplement deux choses :

- d'une part, derrière ce combat c'est le service à la population qui est notre moteur : le service public est toujours un bien et un lien social entre les personnes,

- d'autre part, je voudrais dire aussi aux habitants de la ville que les problèmes qui ont eu lieu cet été dans bon nombre de quartiers de notre commune quant à la distribution du courrier étaient liés en très grande partie à l'absence de moyens suffisants donnés au sein de La Poste –on en a longuement parlé, Madame GACHE– et le fait qu'évidemment à partir du moment où la rentabilité devient le seul critère des services publics, les excès sont à ce moment-là possibles.

Je ne reviendrai pas sur le fret ferroviaire, nous en reparlerons une autre fois, car tout le monde sait que nous menons un combat acharné. D'ailleurs, je remercie l'ensemble des élus qui sont venus à la gare et qui ont apporté leur soutien au fret.

Nous allons à présent soumettre cette motion au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (groupe DVD Divers Droite)

M. le MAIRE.- Merci à tous.

ORDRE DU JOUR

C) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2009.

M. le MAIRE.- En ce qui concerne le procès-verbal, y a-t-il des demandes de modification ?

M. MIKAELIAN.- J'ai une question : lors du dernier Conseil municipal, nous avons fait en fin de Conseil une motion sur l'école, et cette motion terminait par : « - *mandate le Maire de Miramas et l'Adjointe au Maire déléguée à l'éducation pour solliciter une audience dans les meilleurs délais avec l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale et avec le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône* ».

M. le MAIRE.- Tout à fait. En ce qui concerne l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale, il ne vous aura pas échappé qu'au moment où l'on a sollicité un rendez-vous avec ce dernier, il partait, et le nouvel Inspecteur n'est pas arrivé.

Ensuite, concernant le Conseil Général, on sera reçu dans deux semaines pour parler du collège, et nous ne manquerons pas, bien sûr, de vous tenir au courant.

Y a-t-il d'autres interventions concernant ce compte rendu ?... On passe donc au vote

Le rapport est adopté à l'unanimité.

C) Délibérations

*** DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

N°1 – Convention de mise à disposition de personnel auprès d'associations – Approbation de la convention type et autorisation donnée à M. le Maire de signer ces conventions avec différentes associations de la commune.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

Mme GIMENES.- Pourquoi a-t-on pris un cadre de catégorie B pour le Racing Club de Miramas ?

M. MARCHESI.- Le personnel mis à disposition n'a pas été choisi en fonction de sa catégorie professionnelle, il l'a été en fonction de ses desiderata, de ce qui existait déjà et enfin de ses compétences par rapport au Club. Il s'avère que la personne concernée est une personne de catégorie B.

Mme GIMENES.- On se demandait aussi si cela n'allait pas revenir plus cher à la Ville ?

M. MARCHESI.- Selon la nouvelle loi, les Associations paieront ces mises à disposition qui seront remboursées par le biais de subventions de la Commune, cela reviendra donc un peu plus cher à la Commune. Effectivement, mettre à disposition un agent de catégorie B qui perçoit normalement une rémunération plus élevée qu'un agent de catégorie C coûte plus cher.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?...

Je vous rappelle simplement qu'il s'agit de la mise en conformité par rapport au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 en application de la loi du 2 février 2007; on appelle cela des « mises à disposition à titre onéreux ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(19h25, Arrivée de Mme AOUMMEUR.)

N°2 – Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de personnel entre le SAN Ouest Provence et la Commune de Miramas.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... Cela fait partie des économies de fonctionnement que nous réalisons avec le SAN.

M. MARCHESI.- Tout à fait, on procède à une mise à disposition à titre gratuit d'un agent sur la commune de Miramas.

M. le MAIRE.- Je remercie cet agent d'avoir accepté ; il travaille au service des marchés publics.

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** DIRECTION DES FINANCES**

N°3 - Complément de subvention de fonctionnement 2009 à diverses associations de la Commune.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture du rapport.)

Il s'agit donc de compléments de subvention de fonctionnement que l'on verse dans le cadre de conventions. On suit le schéma que la Chambre Régionale des Comptes nous demande. Sont donc listées dans cette délibération toutes les associations que vous avez vues tout à l'heure avec leurs subventions complémentaires pour le paiement de la rémunération des salariés mis à disposition.

Y a-t-il des questions ?

Mme DUMAS.- Je tiens simplement à rappeler qu'il y a une association sportive de la ville, le NAUTIC CLUB, qui s'est vu supprimer sa subvention principale de 20.000 €, et il n'y a toujours pas de solution

alternative. Je sais que la solution devait être prise pour le mois de novembre, mais que vous vous êtes octroyé un supplément de temps qui reporte votre décision à décembre. Or, cette association aura finalement passé une année sans subvention.

M. le MAIRE.- On en prend acte. On est tous au courant des difficultés que connaît le club nautique. Les explications nous avaient été données lors d'un précédent Conseil municipal.

Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°4 Attribution d'une subvention de fonctionnement 2009 à l'Association Entraide Solidarité 13 (ES 13).

Rapporteur : Mme CHAYOT (Lecture du rapport.)

Je précise que l'Association des Anciens de la Base Charles Monier n'a pas signé cette convention de partenariat.

Par ailleurs, il faut ajouter à la liste des associations indiquées dans la délibération : l'Amicale des Retraités du Personnel Territorial, et les Décorés du Travail.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. DETOURNAY.- D'une part, je ne participerai pas au vote, car je suis le Trésorier de l'ES 13, d'autre part, je tiens à dire que j'ai vu que la situation est rétablie.

M. le MAIRE.- Je précise pour ceux qui ne le savaient pas qu'une partie importante des personnes âgées de Miramas ne bénéficiaient pas des services de l'Entraide Solidarité 13. Cette association départementale, financée à 100 % par le Conseil Général, offre un certain nombre de prestations (déplacements, repas, fêtes, etc.) à des prix très intéressants. Une partie de cette population âgée n'ayant pas accès à cela, nous avons décidé avec l'accord de toutes les structures, dont l'ES 13, l'association Vivre notre Temps, etc., de mettre en place une

telle fédération à Miramas pour avoir accès directement –tout en restant chacun indépendant au sein de son association– à ces services qui sont nombreux et très appréciés, nous le savons tous, par les anciens.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire qu'il y aura bientôt l'inauguration de l'agence de l'Entraide Solidarité 13 de Miramas où deux agents de l'Entraide, grâce au Conseil Général, vont s'occuper de ces activités pour les personnes âgées.

Par ailleurs, je précise que cette agence était auparavant dans une autre ville, elle est à Miramas depuis un mois.

Nous passons au vote de cette délibération.

VOTE :

(M. DETOURNAY ne participe pas au vote)

POUR : 34 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche, 5 groupe DVD Divers Droite)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse.

Rapporteur : Mme BUTI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... Madame BUTI, à quoi sert ce tracteur pour la chasse, s'il vous plaît ?

Mme BUTI.- Pour débroussailler, pour le transport de l'eau, pour le maintien de la biodiversité, parce que grâce à cela les parcelles sont mises en culture pour le fourrage de certains animaux.

M. le MAIRE.- Très bien. On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°6 - Institution d'un abattement à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Il s'agit d'un abattement à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, comme on vient de le voir. Tout cela vient en amont du débat sur le budget. Y a-t-il des demandes d'information particulières ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, au nom de mon groupe, on se félicite qu'une telle mesure soit prise en faveur de ces personnes que la vie n'a pas épargnées.

Au-delà de cela, je rappellerai, en faisant le lien avec ce que disait M. ROUBY tout à l'heure sur la SNCF, que la première fois qu'il y a eu une allocation pour les personnes handicapées, c'était le gouvernement de la gauche qui l'avait mise en place pour les personnes qui en avaient bien besoin. On ne va pas remonter à tout cela, mais comme M. ROUBY rappelle certaines choses, je voulais donc faire ce rappel, et comme il a pris quelques distances avec la réalité par rapport à la loi du transport intérieur de la SNCF où il a dit beaucoup de choses inexactes, à l'occasion on en discutera ensemble et je vous dirai ce qu'il en est.

Pour en revenir à cet abattement, c'est un premier pas, Monsieur le Maire, vers ce que nous vous demandons depuis deux années lors du vote du budget, c'est-à-dire de ramener l'abattement à la base pour tous les Miramasséens afin de diminuer les impôts locaux. Nous prenons donc cela comme un premier pas vers une de nos propositions que nous faisons depuis longtemps.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

Je vous rappellerai, cher Monsieur MIKAELIAN, qu'il s'agit d'une proposition qui fut la nôtre et qui est la nôtre, simplement on avait dit

« sur la durée du mandat », donc nous la tiendrons ; je crois que c'est un élément de justice sociale et fiscale.

Je remercie Mme AOUMMEUR déléguée aux personnes handicapées, et Gérald GUILLEMONT d'avoir travaillé dessus. Cela va permettre à un certain nombre de personnes dont on ne connaît pas le nombre de bénéficier de cet abattement. Nos services travaillent déjà avec les Services fiscaux.

Je passe au vote sur cette question.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vous remercie pour eux.

N°7 - Assujettissement à la taxe d'habitation des locaux vacants.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Je rappellerai simplement que cette mesure était devenue indispensable pour la ville de Miramas, car nous estimons à plusieurs centaines le nombre de logements vides dans notre ville, alors que –Monsieur PEYRO, comme vous nous le rappeliez– il y a une offre de logement social pour pratiquement 100 demandes. Nous sommes donc complètement submergés de demandes, alors qu'il existe beaucoup de logements vides dans la ville.

Dans le même temps –et je m'adresse aux propriétaires– nous allons mettre en place une Opération Programmée de Réhabilitation de l'Habitat qui va permettre à un certain nombre de propriétaires privés d'engager plus vite les travaux de réhabilitation, grâce à une aide publique pour la réhabilitation des propriétés. C'est très important, parce que cela nous permettra à la fois de réhabiliter le centre ville où il y a beaucoup de logements, de le densifier à nouveau, ce qui aidera le commerce, et de ramener un certain nombre de nos concitoyens dans des logements

salubres. Voilà pourquoi nous vous proposons de voter cette question que je soumetts au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** ADMINISTRATION GENERALE**

N°8 - Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Miramas et l'association Maison des Jeunes et de la Culture - Maison Pour Tous de Miramas (MJC-MPT).

Rapporteur : M. GACHON (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Madame LE CAR, je souhaiterais avoir une précision sur l'esprit de la convention qui a été décidée avec la MJC, puisque c'est la MJC qui a rédigé cette convention et nous l'a proposée comme convention d'objectifs, n'est-ce pas ?

Mme LE CAR.- Tout à fait. Il s'agit d'une convention d'objectifs qui avait été signée avec la MJC, et qui est arrivée à son terme le 30 juin 2009. L'équipe en place de la MJC a donc rédigé une nouvelle convention en y incluant de nouveaux objectifs en accord avec la Ville, et comme nous avons les mêmes objectifs, il n'a pas été nécessaire de discuter sur cette convention qui est donc repartie pour trois ans avec un nouveau bureau, et avec de grandes envies et de belles choses à venir.

C'était lié aussi à la convention de mise à disposition des locaux qui a été faite de façon décalée sur trois ans pour que la MJC puisse être à l'abri de tout changement qui interviendrait entre-temps. Nous sommes donc repartis pour trois ans.

M. le MAIRE.- Où en est la construction du local d'enregistrement, du studio ?

Mme LE CAR.- Cela suit son cours.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°9 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l'association Athlétic Club de Miramas.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Madame GACHE, il faut préciser que nous avons été obligés de passer ces conventions à la suite, car le Trésorier Payeur attendait que nous les présentions pour délivrer les concours financiers ; elle a bloqué les mandats de paiement au mois d'août, mais après discussion, les choses sont rentrées dans l'ordre, n'est-ce pas Madame PRAT ?

(Mme PRAT acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°10 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l'association Miramas Hand Ball Ouest Provence.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°11 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l'association sportive Tennis de Table Miramas.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°12 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l'association Comité des Œuvres Sociales.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... Ce sont les mêmes raisons que pour les délibérations que nous venons de voir. Il y a juste une différence de 48 €.

M. MARCHESI.- Cette différence est due aux délais.

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°13 - Convention de financement avec l'association Ville Lecture pour son projet « coup de pouce à la lecture ».

Rapporteur : M. GACHON (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Nous saluons le travail de M. JIMENEZ et de toute son équipe, M. JIMENEZ étant le Président de l'association Ville Lecture.

Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **ANRU**

N°14 - Autorisation de M. le Maire à signer la convention partenariale du Projet de Rénovation Urbaine de la Maille II à Miramas avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les partenaires du projet.

Rapporteur : M. VIGOUROUX

Ce sujet est l'un des deux sujets principaux de cette soirée.

Plutôt que de vous lire l'intégralité du document –vous avez d'ailleurs sans doute lu la convention– je vous propose que M. JOUVE, chargé de mission « Ville », fasse un exposé sur les grandes lignes, les orientations, les choix que l'équipe de la Majorité municipale souhaite vous proposer et qui ont été arrêtés avec la population.

PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE MIRAMAS

LA MAILLE II

PATIOS, TERRASSES, REMPARTS

M. JOUVE.- Je vais vous présenter le projet de rénovation urbaine du quartier de la Maille II à Miramas, quartier que l'on appelle aussi « Patios, Terrasses, les Remparts ».

*** Chronologie du projet :**

- 2003 Les premières réflexions sont menées sur ce quartier.
- Mars 2006 Dépôt d'un premier projet.
- Mai 2007 Présentation d'un projet à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui ne retient qu'un tiers du quartier que l'on a appelé le cœur de projet.
- Janv. 2008 Demande d'ajustement de l'ANRU pour avoir un vrai projet urbain et notamment l'intégration des copropriétés au dispositif.
- Mars 2008 Relance du dossier avec l'ensemble des partenaires et un nouveau projet portant sur la totalité du quartier.
- 26/02/2009 Accord du Comité d'Engagement de l'ANRU de la totalité du nouveau projet, ainsi que ses demandes de financements.
- 23/09/2009 Présentation au Conseil municipal.

Les étapes futures de ce projet sont les suivantes :

➤ Fin octobre/début novembre 2009 : signature de la convention avec l'ensemble des partenaires et l'Agence de Rénovation Urbaine.

➤ Février/mars 2010 : Démarrage des travaux les plus importants.

*** Rappel en chiffres :**

Le quartier de la Maille II est constitué de 688 logements, dont 505 en logements sociaux composés de l'OPAC SUD qui s'appelle à présent 13 HABITAT depuis hier, la SACEMI, le NOUVEAU LOGIS PROVENCAL (NLP) et DOMICIL, ainsi que huit copropriétés représentant 183 logements.

*** Le quartier aujourd'hui :**

Ses difficultés :

Au niveau du diagnostic réalisé, comme chacun le sait le quartier connaît de grandes difficultés :

➤ Problèmes de sécurité et d'accès au quartier, puisque les véhicules de sûreté ne peuvent pas accéder à de nombreux lieux dans le quartier.

➤ Immeubles dégradés ou vétustes.

➤ Ecole non fonctionnelle et consommatrice d'espace sur le centre du quartier, selon un diagnostic réalisé en 2007/2008.

➤ Espaces extérieurs et cheminements dégradés.

➤ Stationnements désordonnés.

➤ Entretien des espaces contraignant du fait de la configuration du site.

Ses atouts :

➤ De grands logements et des terrasses, une exposition agréable. Il faut savoir que le fait d'avoir 90 m² ou 100 m² pour un logement social est rare aujourd'hui.

➤ Un esprit de quartier qui est convivial ; un réseau de circulations douces, c'est-à-dire des cheminements piétons un peu partout.

➤ Terrain disponible de 2 hectares pour favoriser de nouvelles constructions ; c'est l'ancien collège MIRAMARIS.

*** Un projet à l'échelle de la ville :**

Au niveau du projet urbain, on est parti de la ville et non du quartier.

➤ L'idée portait sur un PROJET DE DÉSENCLAVEMENT : l'ensemble des quartiers nord fait partie de la ville. Ces quartiers doivent être articulés entre eux également.

➤ Ce projet a permis d'impulser LA REHABILITATION DU PARC SOCIAL sur la Ville de Miramas, et le total des travaux qui vont être effectués d'ici 5 ans par les bailleurs sociaux en dehors du projet de rénovation urbaine s'élève à 19 M€ d'investissement sur les logements sociaux de la ville hors de la Maille II.

Par ailleurs, on a des chantiers sur d'autres quartiers comme le Mercure actuellement en étude, les Molières avec d'autres chantiers, ainsi que la Carraire qui va arriver prochainement.

➤ Un des grands objectifs, c'est également POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉELLEMENT DURABLE, c'est-à-dire que sur ce quartier on va développer des aménagements favorisant les modes de déplacement doux (bus, vélo, axes piétons), et la réhabilitation des immeubles pour qu'ils consomment moins d'énergie pour payer moins de charges ; il est prévu également des végétaux adaptés, c'est-à-dire des végétaux qui demandent peu d'eau, puisque l'on est dans une région qui n'en a pas beaucoup.

*** *Mieux circuler dans le quartier :***

Au niveau du projet quand on rentre dans le détail, l'idée est de mieux circuler dans le quartier, c'est-à-dire par :

➤ La création de voies routières qui vont rentrer dans le quartier au niveau de la partie nord sur l'avenue de l'Arc en ciel, avec une brèche sur les remparts et la friche. Le reste de l'ouverture du quartier va se faire par un axe piéton Nord-Sud assez fort.

➤ Une ouverture de l'Avenue du Cadran Solaire à l'Avenue de Salon dans la mesure où cette avenue est déplacée, c'est-à-dire où le projet de contournement se fait.

*** *Le quartier demain :***

Mieux le relier à la ville et le sécuriser :

On prévoit donc :

➤ La création d'un axe piétonnier du Nord au Sud qui reliera le quartier de la Maille III –où un projet de rénovation urbaine est en cours d'achèvement– au quartier de la Maille I : cela sera un lieu de promenade à pied ou à vélo qui permettra également l'accès aux véhicules de secours qui ne peut se faire aujourd'hui.

Recréer une convivialité :

➤ La réalisation d'une grande place centrale sur l'emplacement actuel de l'école qui va être démolie, place qui comprendra des emplacements de parking, des espaces piétons et des espaces qui sont restés volontairement flous afin de les définir avec les habitants. C'est-à-dire que si l'on prend l'espace situé devant la nouvelle école, il est réservé à une destination qui sera à définir avec les habitants.

➤ Le passage de la ligne de bus va passer dans le quartier et sur la place centrale.

*** *De nouveaux équipements dans le quartier :***

Il est prévu :

➤ La reconstruction d'une école moderne, repositionnée, et le plus possible écologique : c'est prévu dans le cahier des charges, il s'agit donc là d'un gros travail de programmation.

➤ Un équipement sportif attendant à l'école qui va comprendre un bassin d'apprentissage de la natation, une petite halle de sport collectif couverte servant également de salle de danse et une salle de gymnastique adaptée aux enfants, aux seniors...

L'idée est de permettre à une population qui ne vient pas sur ces quartiers d'avoir un équipement que l'on ne trouve pas ailleurs, de créer des flux dans l'ensemble des quartiers de la ville, notamment sur le quartier de la Maille II, et de changer l'image que l'on peut avoir à l'extérieur de ce quartier.

➤ La reconstruction de l'épicerie de M. KRELIFA, seul commerce du quartier, avant la démolition de l'ancien bâtiment des logements de fonction. On va programmer la démolition de l'école avec celle des logements de fonction.

➤ Une microcrèche est en cours de réalisation dans le quartier sur un logement de l'OPAC SUD, Allée des Violettes.

*** Des places de parking sécurisées :**

Le quartier est configuré de telle sorte que tous les emplacements de véhicules sont à l'extérieur du quartier. Il est donc prévu de réaménager la totalité de ces parkings avec :

- Un accès plus facile,
- Des espaces lisibles et éclairés,
- Une sécurisation préventive,
- 60 places internes supplémentaires.

*** Cheminements dans le quartier :**

Il existe un ensemble de cheminements piétons à l'intérieur du quartier qui entoure les patios et l'immeuble, il est donc prévu :

➤ La requalification de tous les cheminements piétons à l'intérieur du quartier, avec une valorisation des espaces verts que l'on va travailler dans le détail, la reprise de l'éclairage, des matériaux de surface, etc..

Il s'agit là d'un exemple de rénovation, mais s'agissant d'une étude préalable, le détail sera donc vu avec la maîtrise d'oeuvre des aménagements.

*** *La rénovation des immeubles :***

Il est prévu :

➤ La rénovation et la résidentialisation de tous les immeubles sociaux non démolis.

La résidentialisation consiste à donner un caractère privé aux immeubles, par exemple en posant des grilles à l'entrée ou en aménageant un jardin au pied de l'immeuble, permettant ainsi une appropriation de l'immeuble par ses habitants, c'est-à-dire déterminer le côté privé du côté public.

➤ Des réunions spécifiques par bâtiment sont réalisées avec les bailleurs sociaux pour expliquer les programmes de travaux. Une prochaine réunion avec la SACEMI aura lieu en octobre pour le projet de réhabilitation.

➤ Par ailleurs, huit copropriétés privées vont bénéficier d'aides publiques spécifiques pour accompagner les copropriétaires de ces huit axes (10, 11, 12, 13, 14, 15, 22 et 24, soit 183 logements) dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour des copropriétés dégradées à pathologies lourdes. Cela fera d'ailleurs l'objet d'une prochaine délibération.

*** *Nécessité de démolir certains logements sociaux :***

➤ Des logements trop vétustes chez NLP ou empêchant l'ouverture du quartier pour l'OPAC.

➤ Démolition des axes 16, 17 et 18 et d'une partie des remparts de NLP, soit 94 logements.

➤ Certains patios de l'OPAC seront démolis (soit 23 logements) pour permettre l'accès aux véhicules de sécurité et un réel désenclavement du quartier.

➤ Premières démolitions sont prévues en 2011.

➤ Pour chaque logement social démoli, un logement est reconstruit sur le quartier ou sur la ville.

*** Exemples de nouveaux patios :**

➤ On reconstruit sur le site d'intervention, c'est-à-dire sur le quartier de la Maille II, sur la friche MIRAMARIS, 23 nouveaux patios sur le quartier par l'OPAC SUD équipés de sanitaires et eau chaude solaires, et tout un ensemble de matériaux les plus écologiques possible. Dans la conduite de projet, on bénéficie d'aides dues au CAUE, d'une part, qui aide l'ensemble des maîtres d'ouvrage, et le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement qui a des compétences au niveau de la technique des matériaux de bâtiment et pour trouver les techniques les plus écologiques possible.

➤ La reconstruction de 94 nouveaux logements sociaux hors du quartier par NOUVEAU LOGIS PROVENCAL : il est prévu 24 logements individuels sur GAROUVIN, ainsi que 73 logements collectifs sur le Boulevard Aubanel ; cela fait partie de la délibération numéro 20, je crois, sur le permis de construire d'Aubanel.

*** L'accompagnement au relogement des familles :**

Cette question avait été discutée dans le cadre de la charte « Relogement » au printemps dernier.

➤ Toutes les familles seront très prochainement accompagnées par le PACT des Bouches-du-Rhône (anciennement

PACTARIM qui a été nommé comme prestataire de la Ville pour faire la MOUS pour le logement.

➤ Une enquête sociale va démarrer dès le 29 septembre prochain auprès de tous les habitants.

➤ Cette enquête va permettre une étude au cas par cas sur les souhaits et les possibilités de relogement.

➤ Les premières démolitions auront lieu à partir de 2011 pour permettre de reconstruire les logements neufs avant.

➤ Aucun frais de relogement ne sera demandé aux locataires (déménagement, changement d'abonnement, suivi du courrier...)

*** Une nouvelle offre adaptée pour les habitants :**

➤ Il est prévu pour le quartier également de faire la promotion sociale et privée, c'est-à-dire que l'idée est de créer une nouvelle offre diversifiée avec des types de logements différents sur le quartier.

➤ Les parcelles de la friche MIRAMARIS, qui doit être reconstruite, seront mieux affinées à la fin de l'hiver 2009/2010.

➤ Seront démolis 117 logements sur le quartier et seront reconstruits 138 logements sur le quartier. Comme ce terrain fait 2 hectares, la densité de logements va être plus importante qu'auparavant. Les logements reconstruits seront selon les prévisions actuelles, les suivants :

- 23 patios de OPAC pour compenser les démolitions,
- 32 logements en accession sociale ou promotion sociale,
- 65 logements en accession privée,
- 18 logements locatifs privés par Foncière Logement (1 %).

La Foncière Logement est une association qui demande en contrepartie des financements de l'ANRU, un terrain correspondant à environ 15 % de la SHON reconstruite sur le quartier et ce, à titre gratuit.

*** Cinq ans pour transformer le quartier : Planning prévisionnel des travaux les plus importants (à titre indicatif) :**

- En 2009 :

➤ Des travaux de voirie et de reprise des réseaux AEP, EU et EP sont en cours et doivent se terminer en juin 2010.

- En 2010 :

➤ Des constructions nouvelles de 24 logements de NLP sur GAROUVIN sont prévues avec un démarrage des travaux en mars 2010.

➤ Construction de 73 logements de NLP sur Aubanel qui sera réalisée par un promoteur privé, mais dont les logements seront vendus à NLP à la fin des travaux ; démarrage des travaux prévu en avril 2010.

➤ Démolition du gymnase Guy DRUT avec démarrage des travaux en mars 2010.

➤ Réhabilitation des Remparts de NLP (partie nord), de l'OPAC également sur les Remparts Nord-Sud, et de DOMICIL avec démarrage des travaux entre février et avril 2010.

➤ Réhabilitation de la SACEMI avec démarrage des travaux à partir de février 2010.

➤ Démolition de l'école Paul CEZANNE en fin d'année 2010.

➤ Le démarrage des travaux de réhabilitation des copropriétés dégradées est prévu en fin d'année 2010, car il faut vérifier tous les dossiers, et voir la capacité technique de faire cette opération.

- En 2011 :

➤ Démolition de l'axe 16, des axes 17 et 18 et une partie des remparts Nord.

➤ Reconstruction de l'école Paul CEZANNE et de la piscine d'apprentissage (2 ans).

- En 2012 :

➤ Démolition des patios,

➤ Création de l'axe Nord-Sud,

➤ Création de la place centrale et création de l'ouverture à l'Ouest.

- En 2013 :

➤ Finalisation des équipements de l'école Paul CEZANNE et des équipements sportifs.

*** *La communication et la concertation sur le projet* :**

➤ La MAISON DU QUARTIER est ouverte depuis le mois de juin au 16, place des Jonquilles, c'est-à-dire en face de l'école dans un logement de NOUVEAU LOGIS PROVENCAL, sachant que dans un an et demi il faudra déménager, car le bâtiment doit être démoli. Il s'agit d'un espace permettant de répondre aux questions des habitants, de mettre en place des ateliers urbains en vue de définir avec les habitants les aménagements qui sont restés flous, de se renseigner sur l'avancée des travaux, ainsi que de développer des permanences par thèmes (relogement, gestion de proximité...). Cette MAISON DU QUARTIER est également ouverte aux bailleurs sociaux, aux maîtres d'ouvrage, et on est en train de mettre en place un ensemble de permanences.

➤ « *L'Echo de la Maille* » est un journal dédié au projet de rénovation urbaine, il est alimenté par l'ensemble des partenaires, et notamment des bailleurs sociaux, afin de tenir informer les habitants du quartier, mais aussi le reste de la ville. Le prochain « *Echo de la Maille* » qui doit sortir en octobre-novembre sera dédié aux bailleurs sociaux et aux

travaux dans l'ensemble des logis pour que les habitants soient bien informés sur ce qu'il va se passer chez eux.

*** Le plan de financement du projet :**

	Base de financement prévisionnel	Participations							
		Ville	San Ouest Provence	Conseil Général	Conseil Régional	Bailleurs sociaux	CDC	ANRU	Autres subventions
<i>Programme de rénovation urbaine 2007 – coeur de projet</i>	22,4 M€	0,46 M€	2,29 M€	2,21 M€		8,92 M€	0,40 M€	6,57 M€	
Nouveau projet validé en CE Anru (26/02/09)	50,29 M€ (55 M€ TTC)	0,65 M€	10,30 M€	4,77 M€	2,45 M€	18,56 M€	0,33 M€	10,158 M€	3,06 M€
PRU de la Maille II, hors financement ANRU	OPAH copropriétés (PC + PP + ingénierie)	12,3 M€							
	Travaux bailleurs sociaux démolitions / reconstructions / rénovations	10,76 M€							
TOTAL TTC du Projet de Rénovation Urbaine (y compris ingénierie)		80 M€ environ							
Par ailleurs, un engagement des bailleurs sociaux à rénover leur parc de logement pour un total de 19 M€ entre 2008 et 2013.									

Ce plan est un peu complexe, car il y a un certain nombre de couches qui se superposent :

- la couche grisée n'existe plus, mais elle était le cœur de projet, et était la base de financement à hauteur de 22 M€. La Ville a participé essentiellement en fonctionnement pour un montant de 460.000 € pour la conduite du projet, le SAN Ouest Provence engageait 2.290.000 €, le Conseil Général et le Conseil Régional engageaient 2.210.000 €, les bailleurs sociaux participaient à hauteur de 8.920.000 €, et l'ANRU, 6.570.000 €.

Quand le nouveau projet a été proposé et validé en Comité d'Engagement, il s'élevait en base de financement prévisionnel à 55 M€ TTC : la Ville participe à hauteur de 655.439 €, le SAN Ouest Provence participe à hauteur de 10.297.793 €, le Conseil Général à hauteur de 4.779.938 €, le Conseil Régional à hauteur de 2.450.399 €, les

bailleurs sociaux qui ont de gros projets participent quant à eux à hauteur de 18.561.595 € avec le prêt qu'ils contractent auprès de la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts elle-même apporte 329.313 € : en fait, elle s'assure que les prêts soient bien évalués. L'ANRU apporte cette fois 10.158.620 €, c'est-à-dire 3,5 M€ de plus que ce qui était prévu. Les autres subventions sont essentiellement des subventions de valorisation foncière.

Le **Programme** de Rénovation Urbaine est financé par l'ANRU.

Par contre, le **Projet** de Rénovation Urbaine c'est l'ensemble des opérations qui vont concourir à la transformation du quartier. Le Projet de Rénovation Urbaine a donc des opérations qui ne sont pas financées par l'ANRU. C'est pour cela que dans la convention il n'y a que les financements de l'ANRU, et le Projet intègre une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des copropriétés. Au niveau du coût financier prévu entre les parties communes, les parties privatives et l'ingénierie, cela représente environ 12,3 M€ du coût global.

Les travaux des bailleurs sociaux, c'est-à-dire les démolitions, reconstructions et rénovations qui n'ont pas été prises en compte dans le programme par l'ANRU, représentent 10,76 M€. De ce fait, le coût total du Projet de Rénovation Urbaine, y compris l'ingénierie, s'élève à environ 80 M€.

Par ailleurs, on a un engagement avec les bailleurs sociaux à réserver leur part de logements, en dehors de ce Projet de Rénovation Urbaine, pour un montant de 19 M€.

M. le MAIRE.- Cet exposé fut précis, il correspond à la réalité.

Y a-t-il des questions ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, sur ce projet je ne veux pas donner un avis sur ce qui se fait à l'intérieur de ce projet. L'essentiel – et il me semble que c'est le cas – c'est que les choses soient faites en

concertation avec les habitants, parce qu'il y a une véritable attente à travers ce projet pour un mieux-vivre des habitants.

Mon intervention portera sur les inquiétudes de ces habitants, puisque nous sommes aussi porteurs de cela, c'est-à-dire :

- les futurs loyers : il y a beaucoup d'inquiétudes pour ceux qui vont être amenés à occuper un nouveau logement,

- le financement des travaux des copropriétaires, puisque si une partie va être aidée au niveau du financement, il restera une partie non négligeable à leur charge, et certains copropriétaires seront en difficultés pour arriver à financer ce qu'ils doivent pour l'amélioration de leur logement.

Un autre problème demandera aussi des explications, je laisserai Mme DUMAS en parler, mais plus généralement sur cet aspect-là, je voudrais parler du financement global. Je prendrai les premiers chiffres donnés par M. JOUVE qui vient de présenter le projet, et sur les 50.295.000 €, je trouve honteux et scandaleux que l'ANRU, c'est-à-dire l'Etat, c'est-à-dire l'Etat-UMP qui distribue de façon très large des milliards aux banques sans contrepartie, donc sans rien demander, ne finance que 20 % de ce projet-là. C'est à souligner et il faut montrer le vrai visage en matière sociale de ce gouvernement.

Une autre inquiétude, Monsieur le Maire, porte sur le financement du SAN : il est prévu plus de 10 M€, ce qui risque de poser problème dans un devenir proche avec les soucis de rentrées de fiscalité liées à la taxe professionnelle. Là aussi, il y a des projets gouvernementaux de supprimer la taxe professionnelle pour soulager les grandes entreprises qui ont sûrement quelques difficultés à payer les jetons de présence de leurs administrateurs... De ce fait, ce manque de fiscalité du SAN risque d'être problématique pour la suite du projet. J'espère me tromper, mais je suis un peu plus prudent sur le financement du SAN. Voilà en général ce que je voulais vous dire sur ce projet-là.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je passe le micro à Mme DUMAS qui veut intervenir sur ce projet.

M. le MAIRE.- Vous faites donc tout, alors : vous prenez la parole et vous la cédez à Mme DUMAS... Peut-être après une intervention de M. ROUBY ?

M. ROUBY (hors micro).- J'interviendrai après Mme DUMAS.

M. le MAIRE.-, Madame DUMAS, vous avez la parole.

Mme DUMAS.- Je vais aller un peu plus dans le détail du projet, même si l'on est satisfait pour les gens de ce quartier qu'il soit enfin rénové. Ce qui me pose un souci quand même, c'est que l'on peut constater que toutes les installations qui seraient bien, à savoir l'équipement commercial, l'équipement sportif, l'école, de par leur structure qui effectivement nécessite plus de temps, ne seront en possibilité de fonctionnement qu'en 2013. Or, il va sans dire que ce n'est pas parce qu'un quartier est en rénovation que les gens vivant dans ce quartier vont être en sommeil : ils vont devoir continuer à vivre. S'il y a bien un point sur lequel je suis assez perplexe, c'est notamment sur l'école. L'école, effectivement, dont la démolition doit débuter en 2010 et qui ne va être livrée qu'en mars 2013.

Pour mon information, Madame RODDE, j'aimerais déjà connaître l'effectif de Paul CEZANNE afin de savoir comment les choses vont s'organiser. Je souhaite qu'elles s'organisent au mieux, il n'empêche qu'une école dans un quartier, c'est aussi du lien, des parents qui se retrouvent, etc.. Je crains donc que ces gens-là soient dans un grand chantier pendant de nombreuses années. Ne peut-on alors pas penser à des structures momentanées qui pourraient effectivement continuer ainsi à permettre aux gens de se rencontrer ? Parce que je pense que cela va être plus que nécessaire.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, vous avez la parole.

M. ROUBY.- Je vois que M. MIKAELIAN aime bien attaquer le gouvernement et l'UMP... Toujours est-il, Monsieur le Maire, que l'on vous félicite d'avoir retenu notre projet de départ et de l'avoir démultiplié : c'est très bien pour la ville de Miramas...

M. GUILLON (Hors micro).- On l'a juste amélioré, car de 22 M€, on est passé à 80 M€ !

(Discussion générale.)

M. le MAIRE.- Un peu de silence, s'il vous plaît, la parole est à M. ROUBY.

M. ROUBY (s'adressant à M. GUILLON).- Le seul problème était quand même de pouvoir lancer le projet et c'était la phase la plus difficile. Ensuite, tant mieux si cela s'est développé, parce qu'à notre époque déjà, cela partait pour prendre de l'ampleur.

Ensuite, M. MIKAELIAN aime bien dériver, car il parle de l'argent que le gouvernement donne aux banques : tout d'abord, le gouvernement, ne le donne pas, il se porte caution, ce n'est pas tout à fait la même chose, et puis il prête avec intérêts ; il y a donc quand même un rapport pour l'instant. Il faut alors faire attention à ce que l'on dit en formulant correctement. Je vous remercie.

M. CARLIN.- Monsieur GUILLON, il faut reconnaître que nous avons mis le pied à l'étrier en ce qui concerne ce projet....

M. GUILLON (Hors micro).- C'est vrai !

M. CARLIN.- ... Il ne faut donc pas d'un côté nous dire cela et de l'autre nous dire que l'Etat ne donne rien, car la preuve c'est qu'il nous a donné la possibilité de développer ce projet ! Alors, arrêtons ces polémiques, cela me paraît totalement déplacé ! Ce que je vois, c'est que dans l'intérêt des Miramasséens et des gens qui habitent dans ce quartier, il va y avoir de l'amélioration.

Par contre, ce qui m'inquiète –et je rejoins sur ce point ce qu'a dit Mme DUMAS– c'est ce que l'on va faire des enfants pendant que

l'école va être démolie, parce qu'il n'y a pas simplement leur répartition dans d'autres classes, il y a aussi les déplacements : comment allez-vous résoudre ce problème d'amener les enfants de ce quartier dans les autres établissements de la ville ? C'est un problème qui me paraît capital, et j'aimerais savoir ce qui a été prévu.

M. le MAIRE.- Je vais essayer d'englober les réponses.

M. ROUBY.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, il faut essayer de concentrer les interventions, car on ne sait plus ensuite comment vous répondre.

M. ROUBY.- Je voudrais juste répondre à M. MIKAELIAN.

M. le MAIRE.- Je rappelle que pour le Conseil municipal, nous nous étions mis d'accord tous ensemble sur une règle qui est d'essayer de rassembler nos propos et de ne pas nous parler les uns et les autres, parce que sinon on n'entend plus rien. Mais, Monsieur ROUBY, vous avez la parole.

M. ROUBY.- C'est au sujet du projet : je voudrais savoir la réflexion qui est menée –et M. JOUVE en a parlé en partie– au niveau du développement durable, car c'est un problème important de nos jours, et dans ce projet je pense qu'il est important de savoir la place qui lui est donnée.

Je prends l'exemple d'une commune qui est proche de nous, Salon, avec un maire socialiste qui travaille sur ce que l'on appelle l'« Agenda 21 », et je voulais savoir également si vous aviez cette information-là.

M. MIKAELIAN (Hors micro).- Il y aura la taxe carbone !

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, ne parlez pas de la taxe carbone, on va « noyer le poisson ». Même si c'est un vrai sujet, je veux répondre sur le fond, et d'abord m'adresser clairement sur ces questions, comme je l'ai fait avec l'ensemble des élus vis-à-vis des

habitants, car dans cette partie de rénovations très importantes de la ville nous avons décidé de concerter les habitants et de dialoguer avec eux.

Auparavant, je voudrais juste faire une observation : vous savez que notre liste avait indiqué qu'elle souhaitait arrêter le jeu qui consistait à démonter ce que l'autre avait fait une fois élue : à présent, nous y sommes, sauf que lorsque nous sommes arrivés, le dossier ANRU était, vous le savez, bloqué par deux questions essentielles qui sont :

- la première était que l'ANRU souhaitait poser la question de l'école, et notamment avec son préfet, à l'égalité des chances –parce que c'est une dame qui est maintenant préfet– et je me souviens avoir discuté avec lui sur ce dossier,

- la deuxième question que l'Etat posait portait sur les copropriétés.

Sur ces questions centrales, ainsi que sur celle concernant la rénovation à l'intérieur des bâtiments qui n'avait pas encore été vue par les bailleurs, il n'y avait pas de réponse au moment où nous sommes arrivés. Je crois que lorsque l'on est honnête, et nous essayons de l'être le plus possible, il faut aussi que l'honnête soit réciproque.

Ce projet est long et part de loin, d'ailleurs M. JOUVE a fait un exposé qui en rappelle toutes les étapes, et dans celles-ci des parties nous incombent et d'autres non. Simplement, il est vrai que le projet est aujourd'hui de tout autre nature, c'est-à-dire que le cœur de projet qui avait été arrêté et qui traitait 138 logements, traite aujourd'hui de l'intégralité du quartier, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, sur une réflexion qui était de bon sens : on ne pouvait pas avoir une partie des habitants regardant l'autre rénover ses logements pendant qu'elle-même vivait –et nous en sommes tous d'accord autour de cette table– dans des conditions indignes. Ce qui nous a beaucoup motivés sur ce dossier, c'était que les habitants vivaient dans des conditions indignes.

A partir de là, on a changé la nature du projet : on n'a pas changé l'engagement de discussion avec l'ANRU, on a changé le projet, et ce avec trois orientations fortes :

- d'abord, les bailleurs devaient investir. C'était la première règle, ce qu'ils n'avaient pas fait depuis 20 ans.

- deuxièmement, il fallait rénover, mais de façon intelligente, c'est-à-dire mettre en place au cœur de ce dispositif le développement durable. Ce mot n'est pas vain, cela veut dire aussi qu'il fallait faire en sorte que les personnes qui y habitent aient un intérêt, et notamment le fait que lorsque l'on habite dans ces quartiers, on paye des charges qui sont démesurées. Il nous fallait donc jouer sur cette question de développement durable et sur le fait que nous souhaitons que le prix des loyers soit effectivement maîtrisé ; mais j'y reviendrai.

- troisièmement, il fallait remettre le service public à l'intérieur de ce quartier, service public qui n'existait pas mise à part l'école. Nous sommes donc partis sur la construction d'une école, bien sûr, mais une école avec du service public, c'est-à-dire entre autres le gymnase et le bassin d'apprentissage à la natation, en conservant évidemment le commerce, mais en y rajoutant des services permettant notamment aux femmes de trouver plus facilement un emploi avec la création de microcrèches. Mais nous y reviendrons, puisqu'elles sont programmées pour l'année 2010.

- quatrièmement, il fallait que l'Etat paye plus et nous avons négocié un supplément de 3,9 M€. Cela n'a pas été facile, mais –comme je le dis toujours quand cela se passe bien– dans ce dossier, l'Etat nous a aidés, et je remercie les services de la préfecture de région, et notamment ceux de Mme PERDEREAU, et du sous-Préfet, M. LE DEUN, qui nous ont beaucoup aidés sur cette question.

Le dossier a changé de nature sur l'aspect financier : lorsque l'on revoit tout un quartier avec un axe qui va permettre aux habitants du Nord et du Sud dans les années qui viennent de traverser la ville à pied

sans prendre de véhicule, il est sûr que tout cela nécessite beaucoup de moyens.

Je précise aussi que pour nous, il y avait un « codicille » important qui était que ce dossier de l'ANRU, qui portait sur les quartiers de la Maille, les quartiers nord, devait aussi permettre de rénover la totalité du parc de logements sociaux du Nord au Sud de la ville. Parce que de l'autre côté de la ville, dans les cités-jardins, il y avait là aussi beaucoup de travaux à faire et notamment un certain nombre de rénovations lourdes. C'est pour cela que nous avons négocié pied à pied avec les 15 bailleurs sociaux (16 aujourd'hui), et que nous avons obtenu de la part des bailleurs sur leur fond propre –parce qu'il faut lire les bulletins des offices HLM et regarder leurs réserves– je le dis très clairement et pour la plupart d'entre eux, la majorité, il n'y aura pas d'augmentation de loyer.

L'OPAC SUD va mettre plus de 6,5 M€ pour rénover 1.133 logements, ICF SUD MÉDITERRANÉE engage 714.000 € notamment dans les cités SNCF, ERILIA, FAMILLES ET PROVENCE avec lesquels nous étions pour boucler le financement et la rénovation des Molières II derrière le Centre de Santé, LOGIREM, UNICIL, ADOMA, NLP... NLP qui va refaire notamment les bâtiments qui se trouvent au Monteau, à la Carraire, puis l'OPAC SUD qui est en train de construire de nouveaux logements sociaux avant la destruction des cités-jardins et la reconstruction de bâtiments. Puis, la SACEMI, le bailleur étant arrivé en dernier, avec laquelle nous avons discuté et négocié une rénovation que nous aborderons dans quelques semaines avec les habitants.

Cependant, il y a eu aussi une nécessité –et je le dis pour tous les habitants de la ville– de rénover, dans ce cœur de projet, les appartements de bâtiments à pathologie lourde appartenant à des propriétaires. En architecture, le terme « pathologie lourde » signifie qu'il s'agit de bâtiments qui normalement sont suffisamment dégradés pour poser des problèmes de sécurité.

Nous avons donc fait le nécessaire pour monter un OPAH de copropriétés. Je ne peux pas trop en dire ce soir, car nous aurons l'occasion de l'annoncer aux habitants, mais le montant du financement public que nous avons obtenu pour permettre aux propriétaires de faire face aux travaux à réaliser –propriétaires qui ont emprunté sur 20 ans pour l'achat d'appartements hors de prix qui aujourd'hui ne valent plus grand-chose– est le seul montant d'investissement public aussi élevé connu dans les deux tiers de la France pratiquement, montant sans commune mesure avec les projets, notamment à Marseille. Le projet ANRU que nous proposons est le plus important du Sud-Est dans ses financements, dans ses choix et dans ses orientations.

En ce qui concerne la question de l'organisation, lorsque l'on démolit et que l'on rénove à l'extérieur comme à l'intérieur, c'est négocié avec l'ensemble des habitants, qui commencent d'ailleurs à voter les transformations. Je vous rappelle qu'à part NLP qui va jouer un peu sur le montant, même si nous avons arrêté avec eux que le montant qu'ils demanderont sera en fait une baisse de charges, tous les autres bailleurs étant sur le projet ANRU n'augmenteront pas le prix des loyers.

Nous allons donc refaire aussi l'intérieur des appartements, et c'est pour cela que « *L'Echo de la Maille* » numéro 2 sera intégralement rédigé par les bailleurs avec la préfecture, et portera sur tous les travaux, les dates des travaux, sur le fait que les toilettes, les salles de bains seront remplacées, que l'ensemble des surfaces des terrasses seront refaites, que les toitures seront rénovées pour éviter les fuites, etc.. Tout sera écrit, et cela sera l'engagement des bailleurs vis-à-vis des habitants.

La question de l'école est la question centrale : on a dû effectivement déplacer l'école, mais, Madame RODDE, si vous voulez en dire quelques mots, je vous cède la parole.

Mme RODDE.- En ce qui concerne l'école, il y a exactement six classes élémentaires et cinq en maternelle à Paul CÉZANNE. Les

effectifs ne sont pas encore définitifs, mais il y en a 111 en maternelle et 120 à 130 en élémentaire.

Je comprends votre souci qui est le mien et qui est aussi celui de toute l'équipe municipale. Nous avons travaillé avec l'inspecteur d'Académie pour savoir comment déplacer l'école, et il y avait plusieurs solutions : on aurait pu la déplacer au Couvent, par exemple –mais peut-être que M. le Maire en parlera après–, et il y avait aussi la solution de dispatcher les enfants dans différentes écoles, mais ce n'est pas possible, parce que l'on séparait les fratries. Puis, nous avons un autre projet –ce n'est qu'un projet, car un groupe de travail s'occupe de cela et nous aurons pris une décision dans le courant du mois d'octobre– qui serait de transférer l'élémentaire à Jules FERRY, parce qu'il y a des classes disponibles là-bas. Il faudra prévoir, bien sûr, des ALGECO. Quant à l'école maternelle, cette dernière pourrait –je parle bien au conditionnel– être transférée sur l'école Chantegrive. Il s'agit là des deux écoles où il y a le plus de locaux disponibles. Nous avons déjà vu les enseignants et les directrices des écoles qui ont fait une liste de tous leurs besoins, et on doit travailler justement demain avec l'inspecteur départemental pour savoir si rien n'a été oublié, si les besoins correspondent bien à ce qu'il faut, et en même temps on va peaufiner tout cela avec une Commission qui est en place.

M. le MAIRE.- Je compléterai pour terminer en disant que concernant l'école, notre priorité est de faire en sorte que les parents puissent amener leur enfant au même endroit, c'est-à-dire vers Paul CEZANNE. Les questions que l'on se pose alors sont : comment va-t-on transporter les enfants ? Comment va-t-on s'assurer de leur sécurité ? Comment va-t-on pouvoir les intégrer dans l'équipe pédagogique ? Comment les enseignants vont-ils pouvoir intégrer cette équipe pédagogique ? Et l'on essaie de faire tout cela avec l'assentiment de tous.

Nous savons que les familles sont très attachées à cette école, mais elles se rendent bien compte que les couloirs sont bien plus

grands que les salles, et que cette architecture-là ne correspond plus aujourd'hui aux besoins de l'école. De ce fait, les enseignants et les parents seront donc avec la Ville associés à la définition des deux années que l'on devra passer à l'extérieur du quartier, mais ils seront aussi associés à la construction de la nouvelle école qui sera adaptée aux enfants, où l'ensemble pédagogique sera la pierre angulaire du futur schéma d'architecture. Nous n'avons pas encore tranché définitivement, parce que nous essayons encore de trouver la solution idoine, c'est-à-dire le lieu le plus proche possible de l'emplacement actuel de cette école, tellement près du quartier que cela serait dans le quartier... Mais on ne peut pas le faire dans le quartier, car il nous faut tout démolir. Il va y avoir –et je l'ai dit aux habitants– trois ans très difficiles pendant les travaux, avec des grues, des pelleteuses, etc., et on ne peut pas mettre une école au milieu de cela, on prendrait un risque de sécurité énorme.

Nous cherchons encore, nous affinerons cela avec les enseignants, avec les parents d'élèves, et nous trouverons les meilleures solutions.

En ce qui concerne les ALGECO que l'on pourrait prévoir, une étude avait été faite par les services, et on en était à plus de 1 M€. La Ville n'avait pas de financement possible sur cette opération, et comme vous l'avez remarqué, nous avons encore à construire ce projet.

En ce qui concerne les financements –je le dis à tous par rapport aux inquiétudes que vous avez– un contrat vaut la garantie, c'est-à-dire que lorsque nous allons tous signer dans quelques semaines ici même, à Miramas, la convention avec les plus hautes autorités de toutes les Collectivités locales... Permettez-moi d'ailleurs de remercier Michel VAUZELLE, Président de la Région, qui a financé largement cette opération, ainsi que Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général, qui a largement avancé sur cette opération, car ni le Conseil Général ni la Région ne faisaient partie du premier projet –le Conseil Général en fait partie maintenant, mais vous direz que c'est un peu normal, c'est de la

plus-value– et il y avait aussi d'autres Collectivités, ainsi que des bailleurs qui ont joué le jeu, ce qui permet à ce projet de s'élever globalement à 80 M€.

Une fois que la convention est signée, cela entre dans le cadre de la continuité de l'Etat républicain : les engagements sont pris, les recettes et les dépenses sont enregistrées dans les comptes, donc quoi qu'il arrive, le plan de financement de l'ANRU est assuré. Nous ne saurons peut-être pas ce que deviendra dans quatre ans ce plan –selon ce que j'ai compris, cela se jouera après 2014 d'après ce qu'a dit le Président de la République sur la réforme de la législation et la réforme des institutions– mais aujourd'hui il est assuré.

Enfin, pour clore sur ce point, je voudrais dire que nous avons tous une responsabilité vis-à-vis des habitants de la Maille II, comme vis-à-vis de toutes celles et de tous ceux qui vivent aujourd'hui sur notre territoire, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Dans ce quartier nous avons cependant l'obligation impérieuse d'accélérer le processus. En un an et huit mois, par rapport au démarrage du projet de 2003 et avec les avancées qui étaient les vôtres, nous avons réussi à boucler l'ensemble du projet. Je pense que je laisserai, notamment le Directeur de l'ANRU, qui doit venir ici, vous expliquer comment ce dossier est devenu maintenant –je le dis humblement au nom de tous mes amis– un dossier référence dans trois domaines :

- premièrement, l'implication des Collectivités territoriales,
- deuxièmement, le fait que nous ayons mis au cœur de ce projet la notion de développement durable,
- troisièmement, la construction du premier éco quartier par l'OPAC, institution en charge de 27.000 logements dans notre département.

Nous aurons des résultats, mais, bien sûr, comme je l'ai dit quelques fois aux habitants, il y aura forcément des difficultés. Cependant,

dans cette entreprise, nous avons tout fait pour que le temps des travaux soit limité.

Nous avons eu un jury de maîtrise des aménagements publics à l'EPAD cet après-midi, et pour information, il y a quinze grands noms d'architectes français et européens qui ont répondu, de très hautes personnalités s'intéressent à notre projet. La seule chose que je souhaite, c'est qu'il s'agisse de gens réalistes pour faire des changements réalistes apportant une vraie plus-value aux habitants de notre commune.

Voilà les raisons pour lesquelles on vous propose de voter cette convention avec nous, sans rechercher de calculs particuliers. C'est pour cela que dans le cadre de cette convention, nous avons été obligés de mettre en place une OPAH, parce que dans l'OPAH il y a la copropriété, et notamment le projet OPAH Copropriétés. Nous sommes donc obligés de le faire pour signer tout cela très vite, puisque nous avons là aussi obtenu divers financements, et notamment des Collectivités locales. On vous présentera le tableau général des subventions que la Ville de Miramas a obtenues.

Sur ce projet de l'ANRU, si vous voulez bien nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE. - Merci pour tous les habitants de la Maille II.

(20h50, Mme AOUMMEUR quitte la séance du Conseil municipal.)

*** POLITIQUE DE LA VILLE**

N°15 - Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Rapporteur : M. PEYRO

Il s'agit d'un dossier très important.

(Présentation du rapport.)

Il est constitué de trois phases :

- **la première phase est une phase de constatation**, on appelle cela la phase de « diagnostic ». Il a donc été constaté :

- premièrement, un important développement économique attendu sur le territoire.

- deuxièmement, un accroissement du nombre de ménages aux revenus modestes.

- troisièmement, une offre inégalement répartie sur le territorial.

On peut dire que le logement social nécessite donc un rééquilibrage géographique. Je rappelle que Miramas dispose de 46 % de logements locatifs sociaux. Il faut également une diversification de l'offre. Ce sont donc les résultats du diagnostic.

La deuxième phase est un document d'orientations. En ce qui concerne Miramas, il devrait y avoir une augmentation de 1.334 ménages en 2014. La projection des besoins de logements pour la période est la suivante :

- productions neuves : 279 logements par an, soit un total de 1.614 logements.

- logements sociaux destinés à la location : une construction de 44 logements sociaux par an est prévue, pour un total de 264 logements.

- la vente, l'accession sociale : il est prévu environ 291 logements pour la même période.

La troisième phase, c'est le programme d'actions que nous avons décidé et que l'on vous demande d'approuver :

En logements sociaux destinés à la location, nous proposons 20 logements par an, soit un total de 120 logements.

En ce qui concerne l'accession sociale, dont la TVA est ramenée à 5,5 % :

- pour les logements dont le prix du mètre carré serait inférieur à 2.300 € : 116 logements,

- entre 2.300 et 2.500 € le mètre carré : 174 logements,

Cela ferait donc 291 logements en accession sociale.

Nous avons assez de logements sociaux pour couvrir les demandes relatives à la loi « DALO ».

Le PLH indique également –et M. le Maire l’a dit tout à l’heure– sa mise en œuvre, le planning de financement, l’orientation en matière d’habitat adapté (notamment la mise en place d’aires d’accueil des gens du voyage pour les autres communes, puisqu’il s’agit du PLH du territoire du SAN Ouest Provence), la réintégration des objectifs de développement durable pour, par exemple dans le cadre de l’OPAH intercommunale pour le centre ville, l’accompagnement de l’OPAH Copropriétés de la Maille II dont on a parlé tout à l’heure, et enfin le développement de l’offre de l’hébergement adapté aux publics spécifiques (handicapés, jeunes en difficultés).

M. le MAIRE.- Nous l’avons voté au SAN, je crois que le PLH a été voté à l’unanimité. Y a-t-il des questions ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, je ferai à peu près la même intervention que précédemment, quoique... Ce que je souhaite, mais il semble que vous preniez cette orientation-là, c’est qu’il y ait une vision d’ensemble pour notre ville de tout ce qui peut être l’habitat de demain, qu’il s’agisse d’habitat social, d’habitat en accession, ou encore de l’habitat en copropriété. Notre ville a besoin que les choses soient prises d’une façon globale et tout cela mérite du temps, de l’attention et de la réflexion.

La crainte que j’émettais tout à l’heure sur le financement –et qui faisait sourire M. ROUBY– n’est pas qu’une crainte que l’on pourrait taxer de crainte politique ou politicienne. Viennent s’ajouter à ces problèmes de financement de taxe professionnelle, les problèmes du devenir de notre intercommunalité. Dans les choix et les décisions qui

sont prises, le gouvernement met en œuvre une réforme administrative, et pour schématiser, c'est le grand Marseille dont le SAN devient un arrondissement, et Miramas sera un village du grand Marseille. Après vous direz qu'il y a un texte prévoyant que les choses iront bien. Sûrement, Monsieur ROUBY, mais pour l'instant le devenir, c'est cela. On pourrait dire : « Pourquoi pas, après tout ! » Mais où est la démocratie dans ce cas ? Où seront les lieux de décision ? Ce que l'on discute aujourd'hui ici n'aura plus lieu ni ici, ni au SAN, mais sera discuté dans un grand Marseille qui réunira tout le département. Voilà, je fais part des inquiétudes que l'on peut avoir, pour ce qui est du reste, sur le contenu, nous approuvons tout ce qui a été énoncé par M. PEYRO.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

Je rappellerai qu'effectivement nous avons besoin d'une vision globale, et nous avons besoin d'agir concrètement. Nous avons beaucoup travaillé cette vision globale de la commune et son devenir tous ensemble.

Je rappellerai également que l'un des problèmes majeurs de la commune sur le plan de l'habitat –nous en parlions avec M. PEYRO– c'est l'absence d'offres intermédiaires, c'est-à-dire l'accession sociale – Jean GUILLON travaille sur le PASS avec M. PEYRO– l'absence de cette capacité qu'aurait certains locataires de HLM de pouvoir sortir...

D'ailleurs, j'en profite pour dire –mais sans attaque– à M. ROUBY que cet été, malgré les congés, j'ai vu subrepticement sur Internet en juillet que l'on avait augmenté le taux de construction qui est passé de 6 % à 11 %, et un autre taux également, ce qui fait que dans certains logements sociaux de la ville, le surloyer a augmenté considérablement : c'est l'Etat qui décide et non les bailleurs.

Mais qu'est-ce que le surloyer ?... Ceux qui habitent des logements sociaux et qui dépassent en revenu fiscal le plafond retenu pour bénéficier d'un logement social payent une taxe que l'Etat a imposée : cette taxe passe par le bailleur social, et est directement

reversée à l'Etat qui la met dans un fonds dont personne ne sait ici pour l'instant réellement à quoi il sert. Normalement, il s'agit du fonds de la construction, mais pour l'instant, nous l'attendons en termes de retour.

Je le dis ici, parce que beaucoup d'habitants m'ont parlé de cette augmentation et je demande donc de bien étudier cette taxe qui s'appelle le surloyer, et notamment le taux de la construction qui est décidé par l'Etat et non par les Collectivités locales.

Quand l'Etat demande aux Collectivités locales de mieux gérer !... Les Collectivités gèrent plutôt bien et sont largement moins endettées que l'Etat. Dans le débat sur la taxe professionnelle, c'est de cette question dont il s'agit, et nous serons très attentifs, Monsieur MIKAELIAN, à la loi de finances au mois d'octobre, lorsque nous verrons dans les débats parlementaires comment l'Etat essaiera de « manger tout cru » les bas de laine pourtant petits des Collectivités locales pour essayer de rattraper le déficit budgétaire gigantesque de notre Etat, qui, certes, ne date pas d'aujourd'hui, mais qui s'est beaucoup aggravé et pose véritablement des problèmes.

On vote donc sur la question du PLH : qui est pour ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** URBANISME**

N°16 - Avis sur permis de construire de 73 logements – boulevard Théodore Aubanel.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation du rapport.)

Il s'agit, comme le disait tout à l'heure M. JOUVE, de 73 logements de la Maille II qui doivent être démolis et, évidemment, reconstruits Boulevard Théodore Aubanel sur la friche de l'ancien Intermarché. Un permis de construire a été déposé au SAN le 30 juin 2009 pour ces constructions évaluées en gros en fonction des besoins de NLP en relogement. Cette opération immobilière est faite par des bailleurs

privés, car je vous rappelle que ce terrain appartient à des personnes privées et qu'il y avait dessus un permis de construire d'un promoteur privé, donc cela sera vendu à NLP. Comme c'est la règle, puisque c'est un permis de construire qui va être délivré par le SAN, on demande un avis au Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 4 JUIN 2009 et le 31 AOÛT 2009.**

M. le MAIRE.- La plupart du temps, il s'agit de mises à disposition de locaux. Y a-t-il des questions ?...

**(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire
Entre le 4 juin et le 31 août 2009.)**

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.**

M. le MAIRE.- Comme nous nous y étions engagés, vous avez dans votre dossier la liste de l'ensemble des marchés publics qui ont été notifiés.

- Mission de contrôle technique des travaux de modernisation des canaux d'irrigation : nous en reparlerons.

- Maîtrise d'œuvre relative à la mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune : nous en reparlerons quand nous présenterons le projet général sur toute la commune.

Y a-t-il des interventions ?...

**(Acte est donné des marchés publics notifiés
depuis le dernier Conseil municipal.)**

*** QUESTION DIVERSE.**

- « **MIRAMAS INFO** » de septembre 2009 : dossier « **L'heure de la rentrée** », intitulé le « **« Plan Marshall » pour les écoles, ça marche !** »

M. MIKAELIAN.- Je passe vite sur le mot « Marshall », je vois que c'est quelqu'un que vous voulez conserver, c'est très bien. Mais dans cette revue de septembre 2009, un dossier de plusieurs pages est consacré à la rentrée scolaire. On y indique que 930.000 € ont été investis dans divers établissements, et un tableau récapitule le détail de ces investissements. Puis vous déclarez, je cite : « *En un an, nous avons fait beaucoup plus que tout au long des deux mandats précédents* » ; c'est Mme RODDE qui souligne cela.

Pendant des décennies, rien n'a été fait à Miramas, heureusement que vous êtes arrivée, Madame RODDE !

Le mandat précédent était celui de M. CARLIN : « Libre à vous de déterrer la hache de guerre avec M. CARLIN et d'en découdre avec eux ! ». L'autre mandat était celui de M. THORRAND et de Mme VIAL.

Nous ne voulons pas vous laisser, Madame RODDE, nous donner des leçons de gestion d'une municipalité, et notamment du secteur scolaire qui a toujours fait l'objet d'une attention méticuleuse. A cette époque, chaque année des sommes importantes ont été consacrées aux diverses rénovations : modifications, créations de salles spécifiques pour des bibliothèques, pour l'informatique, ravalements de façade, mises aux normes diverses, notamment pour les jeux dans les écoles maternelles.

Voulez-vous des chiffres ?... 1,17 M€ ont été consacrés à la réfection et à l'embellissement d'établissements scolaires entre 1996 et 1997. En 1999, le montant total des interventions dans les écoles était de 840.000 €. C'était l'époque où la dépense du service public était une priorité, et chacun se souvient de la remunicipalisation des cantines

scolaires pour le plus grand bien des enfants et du personnel qui était fier de démontrer son savoir-faire.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Je rappellerai aussi qu'au cours de ce mandat, deux collèges ont été reconstruits par le Conseil Général avec le concours de la Commune qui a payé tout l'environnement et les parvis. Le troisième collège, LA CARRAIRE, avait été programmé pour une rénovation totale grâce à la volonté du Conseiller Général de l'époque, Georges THORRAND, et un projet avait été élaboré par des architectes et des bureaux d'études en concertation étroite avec les enseignants et les parents. C'est ce même collège qui est menacé de fermeture sous votre mandat, et qui sera vraisemblablement remplacé par un collège privé catholique.

(Rires de M. le Maire.)

M. MIKAELIAN.- Alors, on compare les bilans. Comme le disait le Maire au dernier Conseil municipal : « *Il faut savoir utiliser les mots en politique et surtout faire attention que ces mots ne vous reviennent pas en boomerang.* » Autrement dit, certes, un peu trivialement, vous avez perdu l'occasion de vous taire sur cette affaire-là.

Une dernière remarque : vous affichez au total du listing des travaux, page 15, 906.470 €. Or, je me suis amusé à refaire l'addition qui fait 637.540 €. Votre addition est un peu fautive !... Vous avez augmenté le résultat de 43 % : ce n'est pas rien quand même ! Je dirai alors plus gentiment que vous avez forcé le trait, mais ce n'est quand même pas très honorable. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire et Madame RODDE.

M. le MAIRE.- Madame RODDE, je vous laisse la parole, mais je vais vous répondre, Monsieur MIKAELIAN.

Mme RODDE.- Monsieur MIKAELIAN et Monsieur CARLIN –je m'adresse donc aux deux municipalités précédentes– quand je dis que nous avons fait beaucoup plus, j'entends par là... Nous parlons du « Plan Marshall », or dans votre programme de campagne, le « Plan Marshall »

portait sur la rénovation des bâtiments publics et notamment des écoles. Effectivement, je n'ai pas pris en compte ce que vous avez fait de neuf, je ne parle pas des constructions, je parle de la réhabilitation des bâtiments scolaires. Les gens de service m'ont dit qu'ils n'avaient pas vu depuis longtemps un aussi grand investissement dans la rénovation des bâtiments scolaires. Ce qui ne veut pas dire que vous n'avez rien fait ! Je n'ai pas dit que vous n'avez rien fait, Monsieur MIKAELIAN ! J'ai peut-être perdu l'occasion de me taire, mais par contre vous êtes un bon politique !

M. le MAIRE.- En plus, Monsieur MIKAELIAN, vous êtes extraordinaire comme toujours, et vous avez le talent incroyable de ne pas lire jusqu'au bout, car en ce qui concerne le montant indiqué et dont vous faites état, c'est-à-dire l'addition de la page 15, vous avez un additif en rouge, Monsieur MIKAELIAN : voulez-vous que je le lise ?... Cet additif indique que le total de 906.470 € est obtenu « *En associant les travaux en régie de la Mairie et les travaux réalisés par des sociétés privées, ce sont près de 930.000 € engagés pour les écoles* ». On a mis la totalité, et c'est la vérité, puisqu'il y a en dessous le fait que l'on a additionné d'autres montants.

Vous savez Monsieur MIKAELIAN, je pense qu'il y a eu effectivement des époques dans la ville où beaucoup de constructions ont été faites –j'ai regardé tout cela– et notamment du temps de M. TRISTANI, du temps de M. THORRAND. Vous avez fait des travaux, M. CARLIN, d'étanchéité, travaux qui souvent qui n'ont pas pu porter leurs fruits, car malheureusement les bâtiments de la ville ont beaucoup soufferts.

D'autre part, j'ai revisité récemment le lycée avec le nouveau proviseur en compagnie de Mme RODDE et M. PEYRO. Nous avons vu cet extraordinaire bâtiment qui est dans une situation difficile même s'il y a eu de nombreux travaux, et dont l'architecture ne correspond absolument pas à celle d'un lycée, mais il a eu le grand prix de Rome. D'ailleurs je trouve cette architecture magnifique. Ce que je veux dire, c'est qu'« à

chaque époque, son fardeau », mais nous en avons un et nous l'avons écrit !

Je sais que le mot « Marshall » ne vous plaît pas, même si nous pouvons en rediscuter, mais dans sa construction il a permis quand même à l'Allemagne de pouvoir se redresser et même à beaucoup de pays européens.

Ce que je veux dire, c'est que cela correspond uniquement, comme le dit Mme RODDE, à de la rénovation. D'ailleurs on l'a indiqué en tête de la page 13 où l'on dit : « *Pour l'équipe municipale, cette rentrée 2009/2010 est véritablement la première* », et nous avons décidé de rénover ! Voilà, c'est tout ! Si vous voulez que nous disions tous ensemble qu'il y a eu de belles époques, je suis d'accord, il y en aura encore, nous essayons de l'inscrire.

Conformément à ce que vous m'avez demandé, je vous ai laissé, donc si vous voulez bien nous arrêtons là le Conseil municipal pour pouvoir tranquillement continuer à discuter, notamment sur le plan de La Poste qui risque de devenir une Société Anonyme.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée. Rendez-vous est pris pour le 16 octobre 2009, date du prochain Conseil municipal où il y aura beaucoup de rapports à passer. Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 10.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL